

# **RPI : suppression de poste rentrée 2018 (suite)**

## Situation au 11 mai 2018 : l'avis de la municipalité de Mouthier

---

Voici quelques éléments pour éclairer la nébuleuse qui entoure notre problème de fermeture de classe, en réponse aux très nombreuses demandes qui nous sont adressées.

**La date de décision de fermeture étant fixée au 12 Juin 2018, l'effectif global restant légèrement au-dessous du nombre minimum imposé de 78 élèves, la menace demeure.**

### **Va-t-on vers un groupe scolaire concentré à Bellevesvre ?**

**Qu'en est-il du contrat de scolarisation adaptée aux moins de 3 ans ?** L'inspecteur de circonscription de Louhans avait évoqué avec ferveur la scolarisation encadrée des moins de 3 ans, les communes de Mouthier et Torpes y adhèrent immédiatement, mais les conditions d'ouverture, les effectifs entre autres avec 9 inscriptions chaque année, sont si rigoureuses que la question n'est même plus évoquée hélas.

**Vers la fin des RPI ?** La théorie de l'éducation nationale étant de mettre fin discrètement aux RPI éclatés et de regrouper les classes en un seul lieu – il est facile de deviner pourquoi ...-- , on nous propose donc de regrouper les classes dans « *une des trois communes* ». En récompense, on nous garantit que les 4 postes d'enseignants seront maintenus pour 3 ans. Ainsi 4 classes avec 76 élèves seraient donc « inadmissibles » en RPI **éclaté** comme actuellement sur nos 3 communes, mais ces mêmes 4 classes, avec ces mêmes 76 élèves concentrés en un seul lieu, seraient soudain la panacée .... la formule est illogique et pleine d'ambiguïté ...

**Vers un groupement d'écoles ?** En cas de groupement d'écoles, il nous faudrait renoncer à nos écoles de village pour réaménager une nouvelle structure en un seul lieu. Mais au bout des 3 années de béatitude, la promesse de protection s'efface... plus aucune garantie. Il sera alors aisé de supprimer des postes (dans un groupement c'est moins douloureux que dans nos petites écoles....). Cela ressemblerait-il à une manipulation ?

### **Méfiance devant l'avalanche des mesurette scolaires incontrôlées et coûteuses**

Nous avons tous en mémoire le souvenir de la semaine de 4 jours ½ puis de 4 jours puis de 4 jours ½ puis avec samedi puis sans samedi puis avec mercredi puis sans mercredi, des activités périscolaires gratuites, obligatoires, payantes, facultatives, de la grande section devenue CP1 puis revenue à son heureux statut de maternelle etc..... L'éducation nationale impose, les collectivités financent de leur mieux, certaines mieux que d'autres.

**Faire et défaire...** : la municipalité de Mouthier, après avoir investi largement pour une rénovation des locaux et de l'équipement scolaires, est sous le choc devant le gâchis financier à venir. Le conseil municipal doit veiller à la dépense publique , il lui semble prématuré de lancer des constructions nouvelles sans en avoir saisi l'utilité réelle. Si l'état veut « économiser » sur un poste d'enseignant, il est prêt par ailleurs à gaspiller en subventionnant des constructions supplémentaires dans la précipitation pour arriver à un objectif qui nous dépasse. Quel désordre !

Alors, on nous parle de qualité d'enseignement .... imaginer que 4 classes concentrées autour d'une cour bitumée de 550m<sup>2</sup> seraient plus efficaces pour la réussite scolaire..... c'est un triste progrès. Il semble que l'objectif serait de ne plus accepter les groupement d'écoles de moins de 4 classes ; l'éducation nationale voudrait créer, dans les gros bourgs ( Pierre de Bresse ?), des « pôles d'excellence » ou pôles d'élites (flatterie !..... )....Détruire pour rebâtir plus loin....Il suffira de préparer des budgets en conséquence... Dans une telle nébuleuse, il est difficile d'imaginer un projet

à long terme favorable à une scolarisation pertinente adaptée à notre cadre de vie.

### **En attendant**

Les maires du RPI ont donc décidé de demander à l'inspecteur académique des services de l'éducation nationale de surseoir à la mesure de suppression d'un poste et de leur laisser un an de réflexion afin de bâtir un projet sérieux et consensuel.

Dans le pire des cas, aucun des maires des trois communes n'acceptant la suppression d'un poste sur sa commune, ce sera au préfet de trancher quant à la classe à fermer : Mouthier qui fournit 28 élèves (1 classe bien rénovée) ? Torpes qui fournit 23 élèves (1 classe bien rénovée) ? Ou Bellevesvre qui fournit 20 élèves et 2 classes ? ( chiffres d'octobre 2017)

Il nous semble judicieux et juste de préserver pour l'instant une école dans chaque commune afin de ne pas bouleverser prématurément le fonctionnement du RPI... en attendant qu'une nouvelle mesure ne vienne encore imposer de nouvelles règles.

Le maire de Mouthier et son conseil municipal